

## Face à la pénurie médicale en Vendée, le Spip s'adapte pour faire respecter les obligations de soins

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) de la Vendée a pour mission de prévenir la récidive. Plus de 30 % des personnes suivies sont des auteurs d'infractions sexuelles ou conjugales. La majorité a l'obligation de se soigner. Un enjeu complexe dans un département en pleine pénurie médicale.



Sophie Dauvé, directrice du Spip de la Vendée. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Elodie SARTOUX.

Publié le 07/02/2025 à 18h00

Journal numérique

En Vendée, le **service pénitentiaire d'insertion et de probation** (Spip) accompagne 1 700 personnes pour lesquelles le tribunal a prononcé une peine. Elles peuvent être incarcérées ou sorties de détention et placées sous contrôle judiciaire avec une obligation de soins « **pour la très grande majorité d'entre elles** », indique Sophie Sauvé, directrice de ce service déconcentré de l'administration pénitentiaire, à La Roche-sur-Yon. Parmi elles, 24 % écrouées en maison d'arrêt pour violences conjugales ; 25,9 % suivies en milieu ouvert. Les agressions sexuelles et les viols représentent 16,6 % des infractions principales des auteurs incarcérés en Vendée. En milieu ouvert, elles représentent 8 % des personnes suivies par le Spip.

**Lire aussi : TÉMOIGNAGE. « Plus jamais ça » : auteur d'agressions sexuelles sur des ados, il se soigne pour ne pas récidiver**

Dans le cas d'une obligation de soins, les auteurs sont libres de choisir leur praticien, mais pour les infractions les plus graves, souvent assorties à de longues peines, ils sont automatiquement suivis par un médecin coordinateur, *via* une injonction de soins. « **C'est une mesure spécifique et plus contraignante que l'obligation**, précise Sophie Dauvé. **Il vérifie la nature, l'efficacité des soins et fait le lien entre l'équipe soignante et le juge d'application des peines.** »

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace **J'y vais**

## Des obligations de soins mais pas assez de médecins

Le Spip fait face à une grande difficulté : la pénurie de médecins en Vendée. « **C'est un enjeu qui nous dépasse**, déplore la directrice. **Les violences sexuelles et conjugales augmentent**, notamment dans la phase de réponse pénale. **Les besoins de soins obligatoires sont donc plus nombreux alors que les possibilités et outils de soins sont limités.** »

La trentaine de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, qui suivent en moyenne 67 personnes chacun, est confrontée à un dilemme : « **On doit les orienter, mais la contrainte est de savoir quel sera le délai de prise en charge, dans quelle structure, si elle est adaptée, ou est-ce que par défaut on oriente vers un généraliste, alors qu'on sait pertinemment qu'ils auraient besoin de spécialistes** », explique l'un d'eux.

**Lire aussi : Auteurs de violences sexuelles et conjugales : « Ils commettent des horreurs mais il faut les aider »**

newsletter

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. [Je m'inscris](#)

Pour faire face, l'équipe « **compose** », fait appel à des médecins coordinateurs de La Rochelle (Charente-Maritime), et les auteurs s'adaptent en se soignant parfois hors de la Vendée ou en visio.

## **De la pédagogie pour faire adhérer aux soins**

En dehors de l'association Rapavv (Réflexion et aide pour les auteurs et victimes de violences) et de deux psychologues de l'hôpital psychiatrique Georges-Mazurelle, aucun soin spécialisé n'existe pour ce type de public en Vendée. « **Le travail de Rapavv est extrêmement précieux. Sans elle, les délais de prise en charge seraient beaucoup plus longs** », reconnaît la directrice, qui met d'ailleurs ses locaux à disposition de l'association pour les rencontres.

Le Spip s'appuie aussi sur le **Criavs** (Centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles). « **Le manque d'offres de prise en charge spécifique nous oblige à former des professionnels de tous niveaux pour faciliter les orientations, évaluations et prises en charge** », indique Sophie Dauvé. Car être prêt à se soigner se travaille et demande un cheminement.

Certains n'ont pas conscience d'avoir commis une infraction. Une conseillère prend l'exemple d'un père condamné pour agressions sexuelles sur ses enfants : « **Pour lui, ce n'était pas de la violence sexuelle car il n'y a pas eu de coups ou de douleurs.** » Dans ces cas-là, le Spip fait de la pédagogie : rappel de la loi, de la sémantique, du caractère d'ascendance... « **Il faut déconstruire des stéréotypes parfois construits depuis l'enfance. Beaucoup ont été victimes plus jeunes. Je sais que c'est difficile à entendre pour le grand public, mais ils sont souvent en grande souffrance. Il faut pouvoir l'entendre pour les accompagner sans minimiser leur geste.** »